



Réf : 3\_tan tan\_13\_11\_x15

**Titre : Tan Tan Conventions de partenariat pour la réparation communautaire**

Publié le : 20.02.2009 | 10h47

*Deux conventions de partenariat ont été signées mercredi à Tan Tan pour la mise en œuvre, dans la province, des recommandations de l'Instance équité et réconciliation (IER) relatives au programme de réparation communautaire.*

Aux termes de la première convention, signée entre le Conseil consultatif des droits de l'homme (CCDH), le Conseil provincial de Tan Tan et la Fondation CDG (Caisse de dépôt et de gestion), le CCDH s'engage, en particulier, à mobiliser des ressources financières et humaines supplémentaires auprès de partenaires locaux, nationaux et internationaux pour l'élaboration d'études et de propositions sur tout ce qui est de nature à contribuer à la réparation communautaire de préjudices dans la province.

Le Conseil provincial et la Fondation CDG s'engage à fournir les fonds alors que la Fondation CDG aura pour mission de superviser la réalisation technique de ce programme, d'ouvrir un compte spécial, d'établir un système de contrôle interne et d'assurer la vérification des opérations comptables.

La deuxième convention, conclue entre le CCDH, Agence de la promotion et de développement économique et social des préfectures et provinces du Sud (APDS), l'Office national de l'eau potable, la wilaya de la région de Guelmim-Smara, la province, la municipalité de Tan Tan et la commune rurale de Lamsid, prévoit une enveloppe globale de 10 millions de DH, pour la réalisation, dans le cadre du programme de réparation communautaire, de plusieurs projets de développement, notamment l'équipement d'un Centre pour handicapés et d'une Maison de l'étudiant (Dar Attalib), l'approvisionnement de Lamsid en eau potable et l'aménagement, dans cette commune, de divers espaces, dont un pour la mémoire.

A cette occasion, le gouverneur de la province de Tan Tan, Ahmed Marghich, a souligné que ces conventions constituent le point de départ réel pour les projets inscrits dans le cadre du programme de réparation communautaire.

Le gouverneur a rappelé les projets de développement réalisés ces dernières années dans la province, en soulignant que le succès du programme de réparation communautaire est tributaire de «coordination continue» entre les différents partenaires.

Pour sa part, le président du Conseil provincial de Tan Tan, Ali El Mazliki, s'est félicité des acquis réalisés en matière de droits de l'Homme au Maroc, notamment des mesures juridiques et administratives mises en place pour l'élargissement de l'espace des libertés, la création d'une instance autonome d'arbitrage et de réparation et la ratification de plusieurs conventions internationales en la matière.

La consolidation des acquis requiert une convergence des efforts pour un réel partenariat entre toutes les composantes de la société civile, a-t-il souligné.

Le président du CCDH, Ahmed Herzenni, a souligné qu'au-delà de ses aspects de développement, le programme de réparation communautaire vise la consécration du concept de réconciliation nationale, rappelant les efforts consentis pour une rupture définitive avec les violations des droits de l'Homme.



Le directeur de l'APDS, Ahmed Hajji, a indiqué que l'Agence contribue au processus de développement local à travers une stratégie que sous-tend le concept d'économie sociale, pour une structuration de l'environnement associatif, un encadrement des coopératives, une valorisation des produits locaux et une dynamisation des activités génératrices de revenus.

A titre d'exemple, il a rappelé que l'APDS œuvre, avec ses partenaires, à la valorisation des dérivés du cactus local, activité qui, outre le fait d'être une source de revenu, contribue à la limitation de la dégradation des écosystèmes.

La signature de deux conventions s'est déroulée en présence du wali de la région de Guelmim-Smara, Ahmed Himdi, des présidents des conseils communaux urbains et ruraux de la province et de membres du Conseil Royal consultatif pour les affaires sahariennes (Corcas), de la Coordination locale du programme de réparation communautaire et du comité provincial de développement humain.

Par MAP